

AIDE MEMOIRE POUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un ensemble d'engagements politiques en tant que nouveau cadre mondial qui comblera les lacunes existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie (Groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques) (OEWG)

Deuxième session de fond

Genève, 15-19 Août 2022

1. Date et lieu

La deuxième session de fond du groupe de travail à composition non limitée se tiendra du 15 au 19 Août 2022 dans la salle de conférence XX au Palais des Nations ([carte](#)), Genève, Suisse.

La session est prévue en présentiel, avec des séances plénières de 10h00 à 13h00 et à partir de 15h00 à 18h00. Des réunions informelles peuvent se tenir dans un format hybride.

Les documents de la réunion sont disponibles sur :
<https://meetings.unoda.org/meeting/oewg-conamm-2022/>.

Une couverture par la Web TV des Nations Unies sera assurée pendant toute la durée de la session (réunions formelles ouvertes uniquement). Web TV permet la diffusion en direct dans les six langues officielles de l'ONU, mais ne peut pas être utilisée pour prendre la parole pour faire des déclarations. UN Web TV est disponible sur :
<https://media.un.org/en/webtv>.

2. Modalités de participation des ONG

L'OEWG a décidé d'appliquer, mutatis mutandis, le règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects tenue en 2001, tel qu'il figure dans le document [A/CONF.192/16](#), aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques. En conséquence, l'article 63¹ concernant la participation des

¹ En ce qui concerne la représentation des organisations non gouvernementales à la Conférence, la participation est ouverte aux entités suivantes :

- a) Les organisations non gouvernementales pertinentes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, conformément aux dispositions de sa résolution 1996/31 du 25 juillet 1996. Ces organisations non gouvernementales doivent informer le Président de la Conférence de leur intention de participer ;
- b) Les autres organisations non gouvernementales intéressées dotées d'une expérience et de compétences pertinentes eu égard à la portée et à l'objet de la Conférence, à condition que leur demande soit soumise au

organisations non gouvernementales sera appliqué en tenant compte des accords suivants :

1. Toutes les sessions formelles ouvertes de l'OEWG seront diffusées sur la Web TV des Nations Unies.
2. Observateurs : Les ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC se voient accorder le statut d'observateur dans les sessions ouvertes de l'OEWG. Conformément à la règle 63 b, les autres organisations non gouvernementales intéressées pertinentes et compétentes pour la portée et l'objectif de l'OEWG peuvent soumettre une demande d'accréditation écrite contenant des informations sur l'objectif, les programmes et les activités de l'organisation dans des domaines pertinents pour la portée du groupe. Le Président fournira ensuite aux États membres, par l'intermédiaire du Secrétariat, une liste des ONG concernées pour examen sur la base de l'approbation tacite.
3. Pour parvenir à une participation significative des ONG accréditées, une réunion informelle d'une demi-journée consacrée aux ONG sera convoquée pendant la durée de la première session de fond. À la discrétion du président, une réunion informelle supplémentaire avec des ONG accréditées pourrait être convoquée lors de chacune des sessions ultérieures de l'OEWG, si nécessaire.
4. Les ONG accréditées sont invitées à faire des contributions écrites qui seront publiées sur le site Web de l'OEWG.
5. En outre, le Président peut décider de convoquer des réunions informelles avec des ONG accréditées pendant la période d'intersessions selon les besoins.

En outre, conformément à la pratique antérieure, à sa discrétion, le président souhaitera peut-être inviter des informateurs sur des sujets directement liés au mandat de l'OEWG à présenter leurs points de vue au groupe. Ces séances d'information se dérouleront dans un cadre informel.

Président de la Conférence et accompagnée de renseignements sur leurs objectifs, leurs programmes et leurs activités dans les domaines qui sont du ressort de la Conférence. Le Président de la Conférence soumet ensuite à la Conférence une liste de ces organisations non gouvernementales qui est examinée selon la procédure d'approbation tacite ;

c) Les organisations non gouvernementales accréditées selon les modalités décrites ci-dessus peuvent participer aux réunions de la Conférence autres que celles désignées comme devant se tenir à huis clos ;

d) Les représentants des organisations non gouvernementales accréditées seront autorisés à prendre la parole devant la Conférence pendant une séance spécifiquement réservée à cette fin. Cette séance ne coïncide pas avec d'autres séances de la Conférence ;

e) Les organisations non gouvernementales accréditées reçoivent, sur demande, la documentation destinée à la Conférence, et elles peuvent, à leurs frais, fournir de la documentation aux délégations, à l'extérieur de la salle où a lieu la Conférence, dans la zone réservée aux réunions de la Conférence ;

f) Les dispositions relatives à l'accréditation et à la représentation des organisations non gouvernementales pour les réunions de la Conférence ne créent en aucune manière un précédent pour d'autres conférences des Nations Unies.

3. Accréditation

La liste des ONG accréditées pour assister aux réunions publiques de l'OEWG figure dans le document [A/CONF.239/2022/INF/1](#).

4. Inscription

Tous les participants qui seront physiquement présents au Palais des Nations pour la réunion, y compris ceux qui ont déjà le laissez-passer ONU pour le Palais des Nations, **sont tenus de s'inscrire sur Indico jusqu'au 8 août 2022 à <https://indico.un.org/event/1000908/>**.

Les guides de l'utilisateur sur l'enregistrement Indico peuvent être trouvés [ici](#). Pour des questions techniques, telles que la non-réception de la confirmation de création de compte ou la non-réception du QR code, merci de contacter directement support.accreditation@un.org.

Les participants qui ont déjà un compte Indico peuvent s'inscrire directement à la réunion après s'être connectés.

Les participants qui n'ont pas encore de compte Indico doivent d'abord créer un nouveau compte. Un message automatisé confirmant la création du compte sera envoyé au déclarant par le système.

Une fois le compte créé, le participant doit s'inscrire à l'OEWG sur les munitions conventionnelles dans un deuxième temps.

La liste des participants sera produite automatiquement par Indico sur la base des informations saisies dans le système par les inscrits.

Une fois l'inscription reçue, elle sera examinée par l'UNODA. Lorsqu'une inscription est approuvée, une réponse automatisée est envoyée par e-mail au titulaire, y compris un e-ticket / code QR.

5. Accès au Palais des Nations

Des laissez-passer valables pour la durée des sessions de l'OEWG pour entrer dans le Palais des Nations pourront être retirés auprès de l'Unité des laissez-passer et de l'identification à la porte de Pregny du Palais des Nations. Il est conseillé aux participants de se présenter à la porte de Pregny bien à l'avance afin de disposer de suffisamment de temps pour les contrôles de sécurité. Les laissez-passer pour la session de l'OEWG pourront être retirés à partir du Vendredi 12 Août 2022. Un passeport ou une carte d'identité nationale en cours de validité devra être présenté avec le e-ticket / QR code d'Indico.

Pour des raisons de sécurité, le badge d'identification doit être porté et visible par le personnel de sécurité de l'ONU à tout moment lors de la visite du Palais des Nations.

6. Déclarations des ONG

Sans préjudice d'une décision finale des États participants concernant le programme de travail de la deuxième session de fond de l'OEWG, il est prévu qu'une réunion informelle hybride (virtuelle et en personne) se tiendra le Mercredi 17 Août 2022, de 15h00 à 17h00 heure de Genève pour les déclarations des organisations internationales et régionales, suivies des organisations non gouvernementales et de la société civile.

Comme par le passé, les ONG accréditées doivent coordonner les déclarations par l'intermédiaire d'IANSA en contactant Mlle Amélie Namuroy (amelie.namuroy@iansa.org), précisant également si les déclarations seront livrées virtuellement (via la plateforme Zoom) ou en personne. Les exigences et les procédures pour les déclarations virtuelles, y compris le lien Zoom, seront mises à disposition avant l'Assemblée. Toutes les déclarations doivent être faites en direct et ne doivent pas dépasser 3 minutes.

Étant donné que la réunion susmentionnée se tiendra de manière informelle, **elle ne sera pas diffusée sur la Web TV des Nations Unies**, conformément aux accords conclus sur les modalités de participation des ONG (voir section 2). Un lien séparé pour voir la réunion sera fourni à tous les représentants d'ONG qui s'inscrivent par le processus décrit dans la section 4 ci-dessus.

7. Contributions écrites des ONG

Les ONG accréditées sont invitées à faire des contributions écrites. Celles-ci peuvent être envoyées à conventionalarms-unoda@un.org pour publication sur [le site Web de l'OEWG](#).

8. Événements parallèles des ONG

Les ONG accréditées auprès de l'OEWG sur les munitions conventionnelles qui envisagent d'organiser un événement parallèle parrainé par un État membre peuvent demander que cet événement soit ajouté au calendrier des événements parallèles de l'OEWG. Pour ce faire, veuillez contacter conventionalarms-unoda@un.org.

9. Mesures concernant le COVID-19

Les participants sont encouragés à lire attentivement les informations sur la réponse de l'ONUG au COVID-19, disponibles sur : <https://www.ungeneva.org/fr/covid-19>.

L'accès aux locaux du Palais des Nations n'est pas autorisé à toute personne ayant été testée positive au COVID-19 au cours des cinq derniers jours. Il est également interdit de se rendre dans les locaux de l'ONU si vous présentez des symptômes de rhume, de grippe ou de type COVID-19, même légers (même après un résultat de test COVID-19 négatif).

Les masques restent obligatoires dans les salles de conférence jusqu'à nouvel ordre. En outre, toutes les personnes présentes dans les locaux de l'ONU continuent d'être encouragées à respecter les mesures de sécurité et d'hygiène, telles que le lavage régulier des mains, l'étiquette en cas de toux/éternuement et le respect des distances de sécurité.

10. Transportation

De nombreux hôtels à Genève proposent à leurs clients des abonnements gratuits pour les transports en commun. Le Palais des Nations est desservi par plusieurs lignes de tramway et de bus : Les bus F, 8, 20 et 28 desservent la porte de Pregny (arrêt « Appia ») où se trouve la Cellule Pass et Identification. Le tram 15, ainsi que les bus 5, 8, 11 et 28 desservent l'arrêt Nations où se trouve la Porte des Nations, à environ 500 mètres de la Porte de Pregny. Le bus 28 dessert « Aéroport Genève Cointrin » depuis les arrêts « Nations » et « Appia » à la porte de Pregny et le bus 5 dessert l'aéroport depuis l'arrêt « Nations ». De plus amples informations telles que les itinéraires, les horaires, les tarifs, etc. sont disponibles sur le site des Transports Publics Genevois (voir : www.tpg.ch).

11. Voyages et visas

L'UNODA ne peut pas offrir de soutien financier ou logistique pour aider au voyage, à l'hébergement pendant ou à d'autres frais liés à la participation à la réunion. Il est de la responsabilité de tous les délégués de prendre des dispositions pour les visas, les voyages et les frais connexes [conformément aux mesures du pays hôte](#) pour l'entrée en Suisse.

Agir contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel

Les organisations du système des Nations Unies s'engagent à permettre des événements auxquels chacun peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr. Toutes les conférences et événements des Nations Unies sont guidés par les normes éthiques et professionnelles les plus élevées, et tous les participants doivent se comporter avec intégrité et respect envers tous les participants présents ou impliqués dans tout événement du système des Nations Unies. À cette fin, le Code de conduite pour prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies s'appliquera à toutes les personnes participant à la session. Le texte du code de conduite et de plus amples informations à ce sujet sont disponibles en ligne (<https://www.un.org/fr/content/codeofconduct/>).

Si vous pensez avoir été victime ou témoin de harcèlement sexuel au Secrétariat des Nations Unies pendant la session, nous vous encourageons à contacter le Coordonnateur de l'ONG. La ligne d'assistance Speak up (speakup@un.org) est disponible pour fournir un soutien confidentiel sur ce qu'il faut faire et où aller pour obtenir de l'aide.

12. Point de contact ONG

IANSA Program Officer
Ms. Amélie Namuroy
777 United Nations Plaza #3E
New York, NY 10017, USA
E-mail: amelie.namuroy@iansa.org
Mobile: +1 (917) 402-0473 (WhatsApp)